



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : 2023 42658
Déposée le : 20 OCT 2023
Références du dossier : 2023.563

Demande de renseignements pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

TOULON 2 (SUR PUBLICATION DU COMMANDEMENT)

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité ¹ : SELARL IMAVOCATS Maître Laetitia CRISCOLA Avocat
Adresse : 23 Rue Peiresc
83 000 TOULON
SP 21/0259-1
Courriel ² : execution@imavocats.fr
Téléphone : 04.94.18.98.98
À TOULON, le 19 / 10 / 2023
Signature (obligatoire) :

IM-AVOCATS
Société d'Avocats
23 rue Peiresc
83000 TOULON
Tél : 04.94.18.98.98

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ³	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 8-1 du décret du 04/01/1955 modifié).

Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	SIX FOURS LES PLAGES (83 140) Quartier de la Coudoulière - Hameau du Lubéron - Place des Alpilles - Allée Mont V	AV 470		158 - 231 - 347 et 348
2				
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956⁴ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ____ / ____ / ____
- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
³ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COUT ET FACTURATION (voir 241-NOT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	4	x 12 € =	48 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ €
		TOTAL =	48 €

MODE DE PAIEMENT

chèque à l'ordre du Trésor public
 virement
 numéraire (pour un total inférieur à 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
 défaut ou insuffisance de provision
 demande non signée et/ou non datée
 autre :

Le ____ / ____ / ____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*

Feuille de suite n°

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Référence du dossier :

N° de la demande :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (suite)

Identité ¹ : SELARL IMAVOCATS Maître Laetitia CRISCOLA Avocat

Adresse : 23 Rue Peiresc

83 000 TOULON

SP 21/0259-1

IDENTIFICATION DES PERSONNES (suite)

(toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ²	Date et lieu de naissance N° SIREN

DESIGNATION DES IMMEUBLES (suite)

(toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules).

² Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2
171 AVENUE DE VERT COTEAU
83071 TOULON CEDEX
Téléphone : 0494039529
Mél. : spf.toulon2@dgfip.finances.gouv.fr**



FINANCES PUBLIQUES

**Maître CABINET IMAVOCATS
23 RUE PEIRESC
BP 80401
83055 TOULON CEDEX**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

8304P04 2023F2458

PERIODE DE CERTIFICATION : du 02/12/2022 au 20/10/2023

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE : 8304P04 2023H4213

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
129	SIX-FOURS-LES-PLAGES	AV 470		(A)
				158 (A)
				231 (A)
				347 à 348 (A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 31/05/2023	références d'enlissement : 8304P04 2023V3304	Date de l'acte : 01/04/2022
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISoire		

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2**

**Demande de renseignements n° 8304P04 2023F2458
déposée le 20/10/2023, par Maître CABINET IMAVOCATS**

Complémentaire de la demande initiale n° 2023H4213 portant sur les mêmes immeubles.

Réf. dossier : CDT PAYERHAMEAU DU LUBERON/XXX

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

Il n'existe qu'1 formalité indiquée dans l'état réponse ci-joint,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 12/09/2023 au 20/10/2023 (date de dépôt de la demande)

Il n'existe que les 2 formalités indiquées au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULON 2, le 23/10/2023

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Patrice ROISNEL

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 02/12/2022 AU 11/09/2023

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 31/05/2023	Référence d'enlissement : 8304P04 2023V3304	Date de l'acte : 01/04/2022
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE		
	Rédacteur : ADM TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (CABINET IMAVOCATS) / TOULON		
	Domicile élu : TOULON au Cabinet de IMAVOCATS		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2023V3304 :

Créanciers				
N méro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité		
	SYCO DE LA COPROPRIETE HAMEAU DU LUBERON			
Propriétaire Immeuble / Contre				
Numéro personnes	Désignation des personnes			
	XXX			
Immeubles				
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		SIX-FOURS-LES-PLAGES	AV 470	
				158 231 347 à 348

Montant Principal : 6.741,06 EUR
Date extrême d'effet : 31/05/2026

Complément : Hypothèque judiciaire provisoire prise en vertu d'un jugement du 04/11/2021 - 5^{ème} Chambre Civile du Tribunal Judiciaire de TOULON (RG 21/02055) devenu définitif suivant certificat de non-appel délivré par la Cour d'Appel d'Aix en Provence du 01/04/2022 .

CERTIFICAT DE DEPOT DU 12/09/2023 AU 20/10/2023

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
02/10/2023 D32917	HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE de la formalité initiale du Sages : 8304P04 Vol: 2023V N° 3304 ADM TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON TOULON	14/09/2023	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU HAMEAU DU LUBERON X	8304P04 V05784
20/10/2023 D35231	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI Amaury VERNANGE huissier de justice TOULON	05/10/2023	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES HAMEAU DU LUBERON XXX	8304P04 S00063

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 3 pages y compris le certificat.